

de-Grâce (M. Hamilton) et déclarer que cette expression doit être rayée du compte rendu ou retirée, avec les excuses appropriées.

**M. Green:** Non, monsieur l'Orateur. Je propose que nous poursuivions le débat.

**M. l'Orateur:** Je suis pleinement d'accord avec l'honorable député de Vancouver-Quadra. L'honorable député de Leeds a la parole.

**M. Stanton:** Avant de formuler mes observations, monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter les membres de mon parti de l'excellence de leurs discours. Ils ont exprimé leurs propres convictions à propos de la loi sur la production de défense. Au cours de mes remarques ce matin, j'essaierai d'éviter de me répéter comme aussi de répéter les arguments déjà exposés ces derniers jours. Cependant, les répétitions sont dans une certaine mesure excusables puisqu'elles feront connaître à la population la véritable situation au sujet du présent bill.

Je voudrais donner lecture d'un court passage du discours qu'a prononcé le lundi 4 juillet, l'honorable député de Fort-William (M. McIvor); je cite la page 5901 du hansard:

La première chose que je tiens à dire, monsieur l'Orateur, c'est que la règle relative à la répétition devrait être observée plus sévèrement. Pour m'amuser, j'ai, à certains moments, pris note du nombre des répétitions. L'opposition serait étonnée si elle pouvait jeter une petite coup d'œil là-dessus. La règle devrait être observée parce que j'aimerais voir n'importe quel député de l'opposition, qui peut parler du bill, dire quelque chose de son propre cru et non pas donner dans les répétitions. Je ne pense pas qu'il soit juste de répéter toujours la même chose, parce que ces répétitions coûtent cher au contribuable.

A n'en pas douter, monsieur l'Orateur, nous pensons tous que l'honorable député de Fort-William est un homme de grande bienveillance. On pourrait même dire qu'il ne quitterait jamais la Chambre pour aller prendre ce que l'on est convenu d'appeler un "p'tit coup". Cependant, je ne crois pas qu'il y ait ici un seul député qui se soit rendu plus coupable de répétitions que l'honorable député de Fort-William. Je citerai encore un extrait de la page 5901 du hansard qui lui fait dire:

...j'appuie de tout cœur le ministre.

Je me demande combien de fois il a répété cette phrase. Chaque fois qu'il se lève pour prononcer un discours à la Chambre, il nous dit qu'il appuie le ministre de tout cœur. Et il termine invariablement en disant: "Je félicite le ministre." Je me demande combien de fois, depuis 20 ans qu'il représente sa circonscription, combien de centaines de fois, il a répété ces observations. Ainsi que je l'ai déjà dit, monsieur l'Orateur, il faut à l'occasion se répéter afin de développer un point particulier.

[M. l'Orateur.]

Au cours du voyage que j'ai fait dans ma circonscription en fin de semaine, je suis venu en contact avec un grand nombre de mes commettants. Préoccupés qu'ils étaient par la suppression de la limite de temps prévue dans la loi sur la production de défense, ils n'ont pas manqué de me faire part de leur inquiétude. Si je répétais ici le langage que certains d'entre eux ont employé,—ils n'étaient pas tous d'affiliation conservatrice,—M. l'Orateur aurait tôt fait de me rappeler à l'ordre. Ce langage était, en certains cas, si violent que je ne saurais le répéter ici sans courir le risque de me faire expulser par le sergent d'armes. Ce ne serait peut-être pas si mal, car ce serait un bon moyen de bien faire comprendre à la population la portée de la loi sur la production de défense.

Un gouvernement démocratique n'a pas le droit de demander que de tels pouvoirs soient insérés à jamais dans nos statuts. Les députés, en leur qualité de représentants du peuple, devraient revoir périodiquement ces pouvoirs. Que je cite ce que disait le premier ministre (M. St-Laurent) le 4 juillet (page 5912 des *Débats*):

Il ne veut pas dire, j'en suis sûr, qu'après trois ans on n'en aurait plus besoin.

M. Ferguson: Non.

Le très hon. M. St-Laurent: Il veut dire plutôt qu'après trois ans, ces dispositions devraient être de nouveau soumises au Parlement, pour qu'il les examine de nouveau...

M. Ferguson: Mettons cinq ans.

Le très hon. M. St-Laurent: ...et décide si les pouvoirs peuvent être modifiés. Peut-être ne serons-nous pas en mesure de les modifier. Nous espérons être en mesure de les modifier. Nous espérons que les circonstances se seront assez améliorées pour que ces dispositions puissent être modifiées. Je suis disposé à prendre l'engagement qui a été accepté en 1950, à dire à la Chambre des communes que, si, à quelque moment que ce soit après l'expiration des trois ans dont a parlé le préopinant, il se trouve ici quelqu'un pour estimer que le moment est venu de revoir ces pouvoirs, il n'aura qu'à présenter un bill (si nous n'en proposons pas un nous-mêmes) tendant à modifier cette loi, et nous fournirons l'occasion, sur les heures réservées aux mesures ministérielles, d'étudier ce bill sans le moindre délai.

Nous reconnaissons tous, j'en suis sûr, que le premier ministre était sincère quand il a dit cela. Nous devons nous rappeler que personne n'a de garantie sur la vie. Personne ne sait ce que lui réserve l'année prochaine, ni la suivante, ni même de quoi demain sera fait. Les membres de l'opposition se rendent compte que le premier ministre (M. St-Laurent) est bien conservé et resplendissant de santé, et nous lui souhaitons de prolonger de bien des années sa carrière parlementaire. En vérité, nous espérons que sa carrière parlementaire se prolongera assez pour lui permettre, dans un